



Robert de Mûelenaere

Le débat sur la fin de carrière est enfin lancé et il faut espérer que les parties – gouvernement et interlocuteurs sociaux – s’entendront sur les mesures à prendre pour augmenter le taux d’emploi en Belgique, en particulier celui des plus de cinquante ans. On le sait, les enjeux de ce débat sont importants, notamment pour contrer les effets du vieillissement sur le financement de nos régimes de sécurité sociale. Il est évident que la fin de carrière dans notre pays doit être fondamentalement revue et qu’il faut mettre fin à la politique de départ anticipé – 28 % de travailleurs de plus de cinquante-cinq ans sont encore actifs dans les entreprises – appliquée pendant plus de trente ans dans ce pays.

Bien sûr, un tel changement ne se fera pas du jour au lendemain. Des périodes transitoires doivent être aménagées de manière à permettre une adaptation progressive des régimes et ...des esprits. A moyen terme toutefois, des règles strictes devront être respectées dans tous les secteurs de l’économie pour décourager les retraites précoces et favoriser le maintien en activité, notamment par des adaptations du temps de travail, des réductions de charges spécifiques pour les entreprises et des avantages financiers pour les travailleurs (primes, boni en matière de sécurité sociale...).

Faute de pouvoir en assurer le financement, les régimes de prépension sont appelés à disparaître à terme. Ceci ne veut pas dire qu’aucune solution de départ anticipé ne peut être maintenue pour ceux des travailleurs qui n’ont plus la capacité physique de poursuivre leurs activités. Une telle solution devra certainement être rendue applicable dans les secteurs d’activité où la charge de travail est lourde. Mais ici aussi, il faudra en revenir à une ligne de conduite beaucoup plus rigide et respectueuse de l’intérêt général et des mécanismes de solidarités intra sectorielle et interprofessionnelle. Il n’est donc pas pensable de maintenir un quelconque système de pré-retraite à la carte mais bien d’offrir une solution pour les travailleurs qui sont réellement en difficulté au terme d’une longue carrière passée dans des secteurs lourds.

Robert de Mûelenaere
Administrateur délégué

Reculer la fin de carrière ? Oui, mais humainement

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION : Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l’organisation de référence pour le secteur de la construction tout entier. L’entrepreneur est au centre de ses préoccupations.

En tant qu’organisation de défense des intérêts représentative et active dans l’ensemble du territoire belge, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l’entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par le biais de sa banque de données construction en ligne www.confederationconstruction.be, de sa lettre d’information hebdomadaire Construction-News et de son mensuel Construction, elle est la seule à pouvoir offrir la valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur et qu’il ne trouvera nulle part ailleurs.

Être affilié à la Confédération Construction, c’est investir dans les connaissances, dans le

savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence.

La Confédération Construction est une organisation de services et de défense des intérêts pour tous les entrepreneurs, de petite ou de grande taille, active dans tous les secteurs de la construction et sur tout le territoire belge. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.